Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_061-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION N°2026/061

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 avril 2026

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril, à 18 heures, le Conseil communautaire de Pleyben Châteaulin Porzay Communauté s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au siège communautaire, à Châteaulin, sous la présidence d'Amélie CARO, Présidente

Conseillers en exercice :	44
Conseillers présents : *et Conseillers suppléés :*	**43**
Conseillers représentés (pouvoirs) :	**1**
Date de convocation dématérialisée (via IdélibRE) :	**15/04/2026**

- **Titulaires présent(e)s** :

CAST : Danielle CARIOU, Jacques GOUÉROU, Maurice JACQ
CHATEAULIN : Aurélien GARO, Jean-Pierre JUGUET, Gaël KERNEUZET, Jean-Christophe LE DOARÉ Gabriel MAOT, Marie PERENNES, Vinciane PERON, Valérie SCOARNEC KEROULLAS
DINEAULT : Odile CANQUETEAU, Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Didier POUSSARD,
GOUEZEC : Sébastien DECAUDIN, Betty LEPINE
LANNEDERN : Pauline CARO
LE CLOITRE-PLEYBEN : Sandrine BALAY
LENNON : Mélina CHAUSSY, Ronan JEZEQUEL
LOTHEY : Aurélie MACACLIN
PLEYBEN : Amélie CARO, Marie-Paule LE DU, Patrick NEUMANN, Brigitte PAVEC, Patrice PERSON, Alain PORHEL
PLOEVEN : Didier PLANTÉ
PLOMODIERN : Joël BLAIZE, Gilles FEREC, Gwladys GOUDON, Laure-Anne KERISIT
PLONEVEZ-PORZAY : Jacques LE PAGE, Sylviane PENNANEAC'H, Alain PENNOBER
PORT-LAUNAY : Gaël CALVAR
SAINT-COULITZ : Jean-Yves HÉLIÈS
SAINT-NIC : Loïc LE BÉCHEC, Gilles MOLAC
SAINT-SEGAL : Frédéric DRELON, Isabelle LEJEUNE
TREGARVAN : Rémi CARPENTIER

- **Titulaires absents et représentés, ayant donné pouvoir**

CHATEAULIN : Fabienne SENNEVILLE (pouvoir à Jean-Pierre JUGUET)

- **Titulaires absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

- **Secrétaire de séance** *(désigné(e) en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du CGCT)* **:**

LENNON : Ronan JEZEQUEL

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_061-DE

N° 2026-061 : Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Rapporteur : Mme Amélie CARO, Présidente

Le Conseil communautaire,

VU l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2026-060 du 21 avril 2026 fixant la composition du conseil d'administration du CIAS ;

Considérant que le conseil d'administration du CIAS comprend neuf membres élus par le Conseil communautaire ;

Il est procédé à l'élection des membres élus du conseil d'administration du CIAS.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations ont lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut, à l'unanimité, décider de ne pas y recourir. Par ailleurs, en cas de candidature unique en nombre égal aux sièges à pourvoir, le Conseil peut procéder à une désignation sans vote formel.

La Présidente invite les conseillers communautaires à faire acte de candidature. Les candidatures reçues sont les suivantes : Danielle CARIOU, Sylvianne PENNANEAC'H, Betty LEPINE, Sandrine BALAY, Mélina CHAUSSY, Patrice PERSON, Hélène POULIQUEN, Jean-Christophe LE DOARE, Gilles MOLAC.

Résultats du scrutin :

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus (chiffres)	Suffrages obtenus (lettres)
Danielle CARIOU	44	Quarante-quatre
Sylvianne PENNANEAC'H	44	Quarante-quatre
Betty LEPINE	44	Quarante-quatre
Sandrine BALAY	44	Quarante-quatre
Mélina CHAUSSY	44	Quarante-quatre
Patrice PERSON	44	Quarante-quatre
Hélène POULIQUEN	44	Quarante-quatre
Jean-Christophe LE DOARE	44	Quarante-quatre
Gilles MOLAC	44	Quarante-quatre

À l'issue du scrutin, sont proclamés élus membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- Mme Danielle CARIOU
- Mme Sylvianne PENNANEAC'H
- Mme Betty LEPINE
- Mme Sandrine BALAY
- Mme Mélina CHAUSSY
- M. Patrice PERSON
- Mme Hélène POULIQUEN
- M. Jean-Christophe LE DOARE
- M. Gilles MOLAC

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-200067247-20260421-2026_061-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente de la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay,

Amélie CARO

C.C. de Pleyben-Châteaulin-Porzay FINISTERE

Le Secrétaire de séance,

Ronan JEZEQUEL

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes territorialement compétent, situé Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant 2 mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.